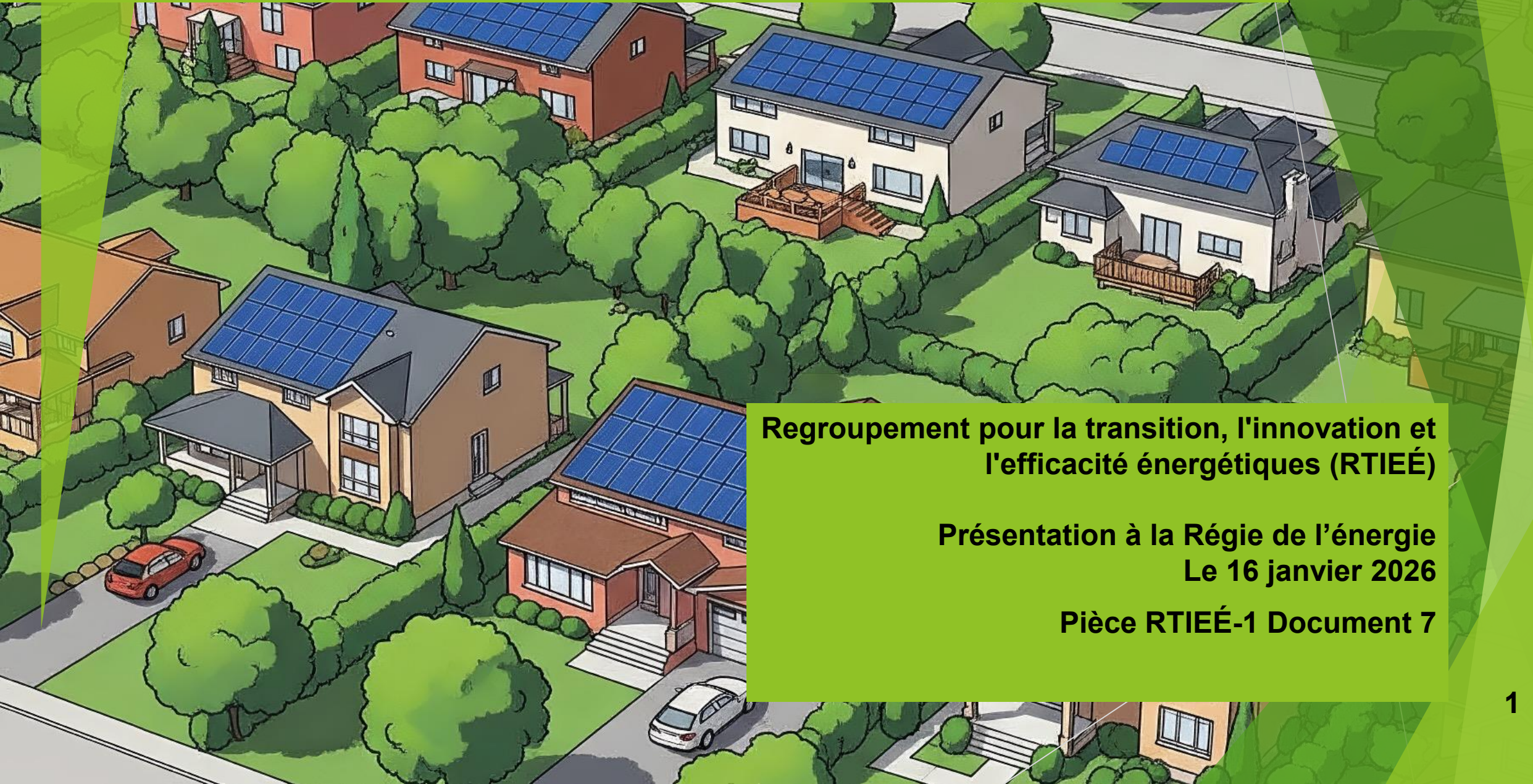


Dossier R-4307-2025, Volet 1

Causes tarifaires 2026-2029 d'Hydro-Québec (Distribution)



**Regroupement pour la transition, l'innovation et
l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)**

**Présentation à la Régie de l'énergie
Le 16 janvier 2026**

Pièce RTIEÉ-1 Document 7

TABLE DES MATIÈRES

1. **LE SIGNAL DE PRIX FOURNI PAR LES OPTIONS DE TARIFICATION DYNAMIQUE**
2. **UN NOUVEAU TARIF POUR LES SURCONSOMMATEURS DOMESTIQUES**
 - 2.1 La nouvelle tarification DS proposée
 - 2.2 L'accès des clients DS au Crédit hivernal post 2026 et tarif Flex DS
 - 2.3 La recommandation du RTIEÉ d'exclure les clients agricoles de la tarification DS
 - 2.4 La recommandation du RTIEÉ d'exclure les multiplex ou grands immeubles résidentiels ayant un compte d'électricité commun de la Tarification DS
 - 2.5 La recommandation du RTIEÉ de rejeter la proposition d'Hydro-Québec, exprimée dès le présent dossier, d'exclure les clients surconsommateurs du futur tarif TDT



1. LE SIGNAL DE PRIX FOURNI PAR LES OPTIONS DE TARIFICATION DYNAMIQUE

1. LE SIGNAL DE PRIX FOURNI PAR LES OPTIONS DE TARIFICATION DYNAMIQUE

Conformément aux instructions de la Régie, notre présentation au sujet de la vision globale afin de s'assurer que l'ensemble des options de tarification dynamique répondent aux différents besoins sera centrée sur **le signal de prix pour répondre à ces besoins (A-0050, ns 14 janvier 2025, page 35)** :

6 Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 O.K. Donc, à part la fermeture des inscriptions à
8 l'option de crédit hivernal, est-ce que nous
9 pouvons parler de la vision globale afin de
10 s'assurer que l'ensemble des options de
11 tarification de TD - pour les différents besoins?

12 LE PRÉSIDENT :

13 Si on est sur un aspect de signal de prix, oui.

14 Me DOMINIQUE NEUMAN :

15 Signal de prix. D'accord. OK.

1. LE SIGNAL DE PRIX FOURNI PAR LES OPTIONS DE TARIFICATION DYNAMIQUE

Toujours conformément aux instructions de la Régie, nous ne logeons aucune recommandation concernant le mesurage net (*déjà traité au Dossier R-4312-2025 quant à l'Option 1, ou référé au Volet 2 du présent dossier quant à l'Option 3*) ni sur la possibilité ou non de clients en tarification dynamique de le combiner au mesurage net (*ce qui sera abordé de façon connexe au sujet du Volet 2: A-0050, ns 14 janvier 2025, ns, pages 36-37*).

De plus, nous ne logeons aucune recommandation concernant les aides financières elles-mêmes (ce sujet n'ayant pas été permis au RTIEÉ).

Ces questions pourront toutefois être mentionnées uniquement à des fins de compréhension afin de pouvoir évaluer la suffisance ou non du signal de prix fourni par les options de tarification dynamique pour atteindre les objectifs énoncés par Hydro-Québec quant à ces options.

1. LE SIGNAL DE PRIX FOURNI PAR LES OPTIONS DE TARIFICATION DYNAMIQUE

LES OPTIONS DE TARIFICATION DYNAMIQUE SONT LES SUIVANTES:

- ▶ **Crédit hivernal : récompense pour effacement lorsque demandé.**
- ▶ **Les Tarifs Flex D, G (et à venir DS): pénalité pour non-effacement lorsque demandé.**
- ▶ **(A l'avenir, une Tarification différenciée dans le temps : TDT).**

1. LE SIGNAL DE PRIX FOURNI PAR LES OPTIONS DE TARIFICATION DYNAMIQUE

Hydro-Québec a expliqué les objectifs visés par toutes les options de tarification dynamique :

Il s'agit de la réduction de la demande en puissance par :

- ❑ Des modifications comportementales.
- ❑ L'incitation à l'installation de nouveaux équipements de technologie facilitante.

1. LE SIGNAL DE PRIX FOURNI PAR LES OPTIONS DE TARIFICATION DYNAMIQUE

Hydro-Québec explique les objectifs visés par toutes les options de tarification dynamique ([Pièce A-0048, ns 13 janvier 2025, page 199](#), Réponse au RTIEÉ):

Il s'agit de la réduction de la demande en puissance par :

- ❑ Des modifications comportementales.
- ❑ L'incitation à l'installation de nouveaux équipements de technologie facilitante.
Sur ce dernier point, les technologies facilitantes de la tarification dynamique seraient :
 - ❖ Les thermopompes.
 - ❖ Les systèmes solaires (HQD vise à ce sujet une transformation du marché).
 - ❖ Les thermostats programmables (HQD les offrirait gratuitement aux adhérents au Tarif Flex et les offrait déjà gratuitement aux adhérents Hilo).

1. LE SIGNAL DE PRIX FOURNI PAR LES OPTIONS DE TARIFICATION DYNAMIQUE

Nous nous donc sommes demandés si les options de tarification dynamique actuellement offertes ou proposées au 1^{er} avril 2026 offriraient un signal de prix suffisant pour atteindre l'objectif qu'elles visent,

à savoir:

la réduction de la demande en puissance par des modifications comportementales et l'installation de nouveaux équipements de technologie facilitante.

1. LE SIGNAL DE PRIX FOURNI PAR LES OPTIONS DE TARIFICATION DYNAMIQUE

A cela, nous répondons: Un peu mais pas assez.

1. LE SIGNAL DE PRIX FOURNI PAR LES OPTIONS DE TARIFICATION DYNAMIQUE

A cela, nous répondons: Un peu mais pas assez.

En effet, d'une part, les deux offres de tarification dynamique actuelles peuvent fournir un signal de prix suffisant pour inciter des changements de comportement et encourager l'installation de thermopompes et de thermostats programmables qui aideront à réduire la demande de puissance.

1. LE SIGNAL DE PRIX FOURNI PAR LES OPTIONS DE TARIFICATION DYNAMIQUE

A cela, nous répondons: **Un peu mais pas assez.**

En effet, d'une part, les deux offres de tarification dynamique actuelles peuvent fournir un signal de prix suffisant pour inciter des changements de comportement et encourager l'installation de thermopompes et de thermostats programmables qui aideront à réduire la demande de puissance.

Mais ces offres de tarification dynamique sont insuffisantes par elles-mêmes à inciter l'installation des équipements qui seraient les plus utiles à fournir à Hydro-Québec les gains de puissance dont elle a besoin (et à lui éviter des achats coûteux et parfois polluants d'électricité en pointe) et qui permettent aux clients de maximiser leur contribution à de tels gains d'Hydro-Québec :

à savoir des systèmes solaires combinant des panneaux solaires à des batteries.

1. LE SIGNAL DE PRIX FOURNI PAR LES OPTIONS DE TARIFICATION DYNAMIQUE

À ce sujet, Hydro-Québec a affirmé en audience (ns 13 jan 2026, pp. 154-156):
le tarif ou l'option tarifaire est un outil, encore une fois, un levier pour nous. [...] Maintenant, c'est un levier qui est accompagné par autre chose, donc nous avons des programmes, etc. Donc, il ne faut pas voir la rémunération des clients uniquement par ce levier tarifaire là, il faut voir la vue d'ensemble, et dans la vue d'ensemble, il y a beaucoup d'autres supports qui sont apportés à la clientèle autre que tarifaire. Le tarif est là pour lever le comportement, pour aider le comportement. [...]

notre objectif ce n'est pas nécessairement d'avoir un maximum de clients qui participent, mais de s'assurer d'avoir des clients qui participent et qui sont performants. [...]

Mais quand vous creusez un peu dans les données, puis vous regardez le niveau de la performance des clients qui s'inscrivent, il y a énormément de variabilité par client. Et le plus grand levier de variabilité, ce sont les clients qui ont ou pas une technologie facilitante.

1. LE SIGNAL DE PRIX FOURNI PAR LES OPTIONS DE TARIFICATION DYNAMIQUE

Or actuellement **Hydro-Québec ne fournit pas aux clients de signal de prix clair** leur permettant de décider de façon éclairée d'investir ou non dans un système d'autoproduction solaire (panneaux et batteries) ou dans des panneaux seuls ou dans des batteries seules (ni dans des bornes bidirectionnelles pour véhicules électriques, qui agiraient comme de telles batteries pour le client).

L'industrie elle-même ne dispose pas de signal de prix clair de la part d'Hydro-Québec lui permettant de promouvoir clairement auprès de ses clients les bénéfices qu'apporteraient un système d'autoproduction solaire ou des panneaux solaires seuls ou des batteries seules ou des bornes bidirectionnelles pour véhicules électriques.

1. LE SIGNAL DE PRIX FOURNI PAR LES OPTIONS DE TARIFICATION DYNAMIQUE

En résumé, les clients ont besoin, avant d'investir, de savoir si leurs systèmes, quels qu'ils soient, se rentabiliseront **en environ dix ans ou moins.**

Et l'industrie a besoin de pouvoir promouvoir ces systèmes en ce sens.

1. LE SIGNAL DE PRIX FOURNI PAR LES OPTIONS DE TARIFICATION DYNAMIQUE

Hydro-Québec a besoin de fournir ce signal clair, afin de répondre à ses propres besoins et répondre à ses propres objectifs et à ceux de la société québécoise :

- ❑ En effet, par son Plan d'action 2035 d'Hydro-Québec (p. 10) vise des économies en énergie et en puissance de 21 TWh et 3500 MW d'ici 2035.
- ❑ L'insuffisance actuelle de l'offre d'Hydro-Québec est telle qu'elle empêche l'électrification de plusieurs entreprises qui souhaiteraient participer à la transition énergétique au Québec.
- ❑ L'État d'avancement 2025 du Plan d'approvisionnement d'Hydro-Québec (Distribution) (tableau 7.2) montre même que, malgré une baisse de certains besoins en puissance depuis l'État d'avancement 2025, la prévision décennale des besoins de chauffage électrique s'est encore accrue encore de 171 MW par rapport à l'État d'avancement de 2024.

1. LE SIGNAL DE PRIX FOURNI PAR LES OPTIONS DE TARIFICATION DYNAMIQUE

(suite)

- ❑ Le Plan d'action 2035 d'Hydro-Québec (p. 15) vise à ce que **125 000 clients et clientes bénéficient de panneaux solaires à domicile d'ici 10 ans.** En outre, Hydro-Québec anticipe au présent dossier **544 000 véhicules électriques en 2026-2027, 666 000 en 2027-2028 et 818 000 en 2028-2029.**
- ❑ Hydro-Québec souligne elle-même, outre les avantages économiques, les bénéfices non énergétiques à long terme que les systèmes solaires pourraient procurer (**résilience du réseau, plus grande fiabilité d'approvisionnement des clients en cas de pannes, etc.**). Voir notamment aussi: Mémoire C-ROEE-0015, pp. 20-21.
- ❑ Selon HQ, plus de **93 % de la population québécoise serait favorable à l'énergie solaire,** ce qui fait de celle-ci la filière la plus populaire après l'hydroélectricité (HYDRO-QUÉBEC, [Le solaire: une autre étape vers la diversification énergétique. Une approche évolutive pour une ambition de 3000 MW d'énergie solaire au Québec](#), 2025, p. 10)
- ❑ Hydro-Québec indique, par ses actions, **viser une transformation du marché qui abaisserait les coûts des systèmes solaires.**

1. LE SIGNAL DE PRIX FOURNI PAR LES OPTIONS DE TARIFICATION DYNAMIQUE

Pour référence, nous reproduisons ci-après cette citation du ROÉÉ (Mémoire C-ROÉÉ-0015, pp. 20-21):

Le ROÉÉ est [...] d'avis qu'Hydro-Québec devrait s'inspirer de l'Australie et des autres provinces canadiennes et favoriser le stockage d'électricité dans des batteries davantage que la seule installation de panneaux solaires, dont l'intérêt pour le client et le réseau est faible dans un cadre d'injection d'électricité en mode de mesurage net en temps réel, sans possibilité de reporter ces injections aux heures de pointe lorsque l'énergie vaut plus cher.

Cette mesure permettrait à la clientèle de contribuer davantage aux options tarifaires [...]. Elle permettrait aussi d'améliorer la rentabilité des panneaux solaires en convertissant l'énergie produite en puissance lors d'événements de pointe. De plus, elle permettrait une plus grande résilience de la clientèle lors des pannes, un bénéfice non-énergétique important considérant la précarité du réseau de distribution d'Hydro-Québec.

Selon le ROÉÉ, le couplage de batteries aux panneaux solaires permettrait à Hydro-Québec d'atteindre plus facilement les objectifs de son Plan d'action de 125 000 installations solaires en 2035. À l'étranger, ce type de mesures a également démontré son efficacité pour créer de l'engagement et de l'acceptabilité sociale autour des énergies renouvelables, ce qui constitue un atout supplémentaire.

1. LE SIGNAL DE PRIX FOURNI PAR LES OPTIONS DE TARIFICATION DYNAMIQUE

- ❑ Or, les options de tarification dynamique actuelles ne fournissent aucun signal de prix en faveur des panneaux solaires seuls (qui sont pourtant ce que HQ envisage d'aider financièrement, sans les batteries).
- ❑ Ces options de tarification dynamique actuelles pourraient fournir un signal de prix en faveur de systèmes solaires complets ou de batteries et bornes bidirectionnelles s'ils étaient couplés à l'accès au mesurage net ou à une aide financière aux batteries. Or HQ n'envisage aucune telle aide financière. De plus, comme nous l'examinerons au Volet 2 du présent dossier, HQ demande à la Régie de l'énergie de prolonger l'interdiction de cumuler la tarification dynamique au mesurage net, même après avoir transmis aux clients et à l'industrie le signal antérieur que cette interdiction de cumul serait levée au 1^{er} avril 2026. (Q)

1. LE SIGNAL DE PRIX FOURNI PAR LES OPTIONS DE TARIFICATION DYNAMIQUE

De plus:

- ❑ Hydro-Québec demande à la Régie de l'énergie de mettre fin au 1^{er} avril 2026 aux nouvelles adhésions au Crédit hivernal et tient des propos au présent dossier qui laisseraient anticiper la terminaison prochaine de cette option, qu'elle ne promouvera plus.
- ❑ Or **le Crédit hivernal constitue actuellement l'option de tarification dynamique qui fonctionne le mieux.** C'est la plus populaire auprès de la clientèle. Tous les clients Hilo y ont déjà été transférés. Cette option offre des récompenses basées sur l'historique MESURÉ de la consommation des clients. Une telle option est tout aussi rigoureuse que d'autres solutions offertes par Hydro-Québec basées sur des historiques MESURÉS de consommation (telles que les options tarifaires de gestion de la pointe, ou toutes solutions basées sur des projections de coûts évités).
- ❑ Il est risqué pour Hydro-Québec d'espérer que ses Options Flex (*basées sur des pénalités et présentant un risque pour la clientèle*) pourront remplacer entièrement l'actuel Crédit hivernal, plus populaire.

1. LE SIGNAL DE PRIX FOURNI PAR LES OPTIONS DE TARIFICATION DYNAMIQUE

(suite)

- ❑ Par ailleurs, l'on ignore si Hydro-Québec re-soumettra un jour son projet de *Tarification différenciée dans le temps (TDT)*, une option qui, elle aussi, aiderait au déploiement de systèmes solaires avec batteries, car basée sur les gains de puissance de l'ensemble de l'année.
- ❑ Hydro-Québec coupe même aux clients qui figurent parmi les plus susceptibles d'en bénéficier (*ceux en mesurage net, dont nous traiterons au Volet 2*) l'accès à leurs données horaires de consommation, ce qui nuirait à leur capacité de participer de façon éclairée aux options tarifaires dynamiques (s'ils pouvaient la cumuler au mesurage net).

1. LE SIGNAL DE PRIX FOURNI PAR LES OPTIONS DE TARIFICATION DYNAMIQUE

Pour l'ensemble de ces motifs, le Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ) invite la Régie de l'énergie à :

- ❑ **EXPRIMER** son orientation à l'effet que les options tarifaires dynamiques d'Hydro-Québec, lorsque combinées aux autres options tarifaires (mesurage net, examiné séparément) et aux aides financières (examinées séparément) et aux autres outils fournis par Hydro-Québec (l'accès aux données de consommation horaire sur l'espace client) **devraient, ENSEMBLE, fournir des incitatifs et un signal de prix permettant une rentabilité en-deçà de 10 ans de systèmes solaires (combinant panneaux solaires et batteries), lesquels aideraient ainsi HQ à répondre à ses propres objectifs et aux objectifs sociétaux de transition énergétique et d'économies en énergie et en puissance.**
- ❑ **REFUSER** la demande d'Hydro-Québec de cessation au 1^{er} avril 2026 des nouvelles adhésions au **Crédit hivernal** et **REQUÉRIR** qu'Hydro-Québec continue de promouvoir cette Option, continue d'y maintenir les clients Hilo qui y avaient été déjà transférés (ceux-ci conservant évidemment toujours le droit de mettre fin ou changer d'option).
- ❑ **INVITER** Hydro-Québec à déposer dès que possible son dossier sur une option de tarification différenciée dans le temps (TDT), si possible à temps pour une application dès l'hiver 2026-2027.

1. LE SIGNAL DE PRIX FOURNI PAR LES OPTIONS DE TARIFICATION DYNAMIQUE

(suite):

- ❑ **REPORTER** au Volet 2 l'examen de la proposition d'Hydro-Québec de modification des Conditions de service pour prolonger au-delà du 1^{er} avril 2026 l'interdiction du cumul entre la tarification dynamique et le mesurage net. *(Note: Si la Régie accueille cette modification au 1^{er} avril 2026, elle ne devrait le faire que de manière provisoire, afin de pouvoir traiter de cette question à son mérite au Volet 2).*
- ❑ **REQUÉRIR** qu'Hydro-Québec de permettre à tous les clients, quelles que soient leurs options tarifaires *(mais incluant surtout ceux participant à des options leur permettant de déplacer leur consommation dans le temps)*, d'avoir accès à leurs données de consommations horaires sur leur Espace client.

1. LE SIGNAL DE PRIX FOURNI PAR LES OPTIONS DE TARIFICATION DYNAMIQUE

(suite):

- ❑ Compte tenu de l'importance pour HQD d'obtenir des gains en énergie et en puissance prochainement et de la nouveauté des changements proposés aux diverses options dynamiques (et autres mesures tarifaires et non tarifaires connexes), il semble au RTIEÉ qu'il serait imprudent d'attendre à 2029 avant d'en évaluer les résultats et, au besoin, d'apporter des ajustements.
- ❑ Nous recommandons donc qu'en 2027 et en 2028, la Régie reçoive annuellement, en audience et assistée des intervenants, les résultats des diverses options dynamiques (et autres mesures tarifaires et non tarifaires qui leur sont connexes) afin de les évaluer et apporter des ajustements (si elle a juridiction de le faire) ou sinon recommander ces ajustements à Hydro-Québec.



2 UN NOUVEAU TARIF POUR LES SURCONSOMMATEURS DOMESTIQUES

2.1 La nouvelle tarification DS proposée

- ❑ Le Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ) estime que le nouveau tarif DS et sa structure, tels que proposés, est raisonnable et devrait contribuer à inciter les surconsommateurs à réduire leur consommation, par des modifications de comportement ou par des technologies habilitantes. *(L'on verra au futur Dossier tarifaire 2029-2032 jusqu'où l'écart entre le tarif D et le DS devra progresser)*
- ❑ Par contre, certains éléments de cette nouvelle tarification pourraient être contreproductifs, ce que nous abordons ci-après.

2.2 L'accès des clients DS au Crédit hivernal post 2026 et tarif Flex DS

- ❑ Le Distributeur indique à la pièce HQD-2 Doc. 2.1, en pages 19 et 20, que les clients visés par le tarif DS pourront continuer de participer (même après le 1^{er} avril 2026) à l'option de crédit hivernal ou à Hilo, ce qui va dans le sens de nos recommandations au chapitre précédent de maximiser l'usage de toutes les options tarifaires dynamiques.
- ❑ Le RTIEÉ est en accord avec la nouvelle option proposée Flex DS, adaptée au profil de consommation de la clientèle DS.
- ❑ Comme pour le reste de la clientèle, les options tarifaires dynamiques, lorsque combinées à d'autres offres tarifaires (mesurage net) et non tarifaires (aides financières et accès aux données horaires sur l'espace client) **offrent un signal de prix suffisant pour inciter la clientèle DS à réduire sa consommation en énergie et en puissance (notamment par des technologies habilitantes, dont des systèmes solaires et des bornes bidirectionnelles), les incitant même à tenter de quitter la catégorie tarifaire DS.**

2.3 La recommandation du RTIEÉ d'exclure les clients agricoles de la tarification DS

- ❑ Le *RTIEÉ* soumet que l'assujettissement de clients agricoles au Tarif DS proposé par Hydro-Québec serait artificiel et ne correspondrait pas à une réalité de surconsommation de la part de ces clients. **Leur assujettissement au Tarif DS ne leur enverrait aucun signal de prix** qui soit lié à quelque abus que ce soit dans leur profil de consommation ni à quelque négligence que ce soit en efficacité énergétique de leur part.
- ❑ Plus une exploitation agricole serait importante, plus elle pourrait être efficace dans ses équipements. Mais cela ne l'empêcherait pas d'être artificiellement qualifiée de « surconsommateur » selon le tarif DS proposé par Hydro-Québec.

2.3 La recommandation du RTIEÉ d'exclure les clients agricoles de la tarification DS

- ❑ Usuellement, les clients agricoles pourraient aussi difficilement s'effacer en pointe par la voie des options disponibles puisqu'un tel effacement, même de quelques heures, peut réduire significativement les rendements et/ou retarder leur production. De toute manière un effacement pendant quelques heures de pointe ne suffirait usuellement pas à éviter leur assujettissement au Tarif DS.
- ❑ Pour l'ensemble de ces motifs, **le RTIEÉ recommande de réserver le nouveau tarif DS uniquement aux surconsommateurs domestiques résidentiels, et non à des clients agricoles.**
- ❑ **Les clients agricoles auront par ailleurs toujours accès aux options de tarification dynamique (et aux autres mesures connexes) comme tous les autres clients de leur catégorie. Même si le changement comportemental leur est moins applicable pour réduire leur pointe, ces clients pourront réduire leur consommation de pointe par des technologies habilitantes (systèmes solaires avec batteries, bornes bidirectionnelles, etc.)**

2.4 La recommandation du RTIEÉ d'exclure les multiplex ou grands immeubles résidentiels ayant un compte d'électricité commun de la Tarification DS

- ❑ Par ailleurs, le RTIEÉ note que les abonnés au tarif domestique dans des immeubles à logements multiples à compteur unique central risquent d'être artificiellement considérés comme des surconsommateurs du simple fait que plusieurs logements se trouveraient sur le même compte.
- ❑ Un tel assujettissement au Tarif DS proposé par Hydro-Québec ne correspondrait à aucune réalité de surconsommation de la part de ces clients. **Leur assujettissement Tarif DS ne leur enverrait ainsi aucun signal de prix qui soit lié à leur profil de consommation et d'efficacité énergétique par logement.**
- ❑ Le RTIEÉ recommande donc de **ne pas appliquer le nouveau tarif DS aux abonnements ayant un compteur commun en mesurage collectif et qui ne dépassent pas une demande de puissance de 50 kW/mois.** Pour ces mêmes clients dépassant la demande de puissance de 50 kW/mois, le RTIEÉ recommande de les transférer au tarif G.

2.4 La recommandation du RTIEÉ d'exclure les multiplex ou grands immeubles résidentiels ayant un compte d'électricité commun de la Tarification DS

- ❑ **Subsidiairement** à cette inapplicabilité et au transfert vers le Tarif G que nous proposons, la Régie pourrait aussi préférer, comme alternative, de redéfinir le nouveau Tarif DS en établissant sa 3^e tranche **par unité de logement** comprise au sein d'un même abonnement.
- ❑ Une telle redéfinition du Tarif DS pourrait être plus difficile à modéliser et appliquer, mais demeurerait faisable. Son avantage, au moins, serait de faire correspondre l'assujettissement au Tarif DS à une réelle surconsommation par logement, et donc de constituer un réel incitatif à l'efficacité énergétique par logement.

2.5 La recommandation du RTIEÉ de rejeter la proposition d'Hydro-Québec, **EXPRIMÉE DÈS LE PRÉSENT DOSSIER**, d'exclure les clients surconsommateurs du futur tarif TDT

- ❑ Hydro-Québec nous indique que: « *Les clients dont la consommation annuelle atteint 50 MWh ne pourront accéder au tarif TDT (. Autoriser un tel accès amènerait un risque d'opportunisme, le tarif TDT étant calibré neutre par rapport au tarif D. » (Réponse 1.3.12 au RTIEÉ, [Pièce B-0090, HQD-8, Doc. 9.1, page 22](#))*
- ❑ Le RTIEÉ est surpris de cette proposition d'HQ et celle-ci ne justifie pas son raisonnement. Ainsi, si un client surconsommateur peut diminuer sa facture en transférant sa consommation en période hors-pointe, ceci devrait au contraire être intéressant pour HQ car il pourra fournir l'énergie au moment où ceci lui coûte moins cher. On parle ici de consommation élevée, ce qui implique également une demande en puissance élevée. Par exemple, si un client devient surconsommateur parce qu'il possède une ou deux voitures électriques, il serait plus intéressant de lui permettre de brancher sa ou ses voitures la nuit lors des périodes hors-pointe. Ceci serait beaucoup plus intéressant que le tarif Flex DS pour le client et le Distributeur.
- ❑ **Cette proposition d'Hydro-Québec n'envoie donc pas de signal de prix aux consommateurs afin de les inciter à l'efficacité énergétique; au contraire. Le RTIEÉ invite la Régie de l'énergie à refuser cette proposition d'HQ. HQD indique en audience être ouverte à en rediscuter dans le futur dossier TDT, [Pièce A-0048, ns 13 janvier 2025, page 226](#), Réponse**



Merci